

Chronique de l'Union patronale suisse

Onzième partie: de 2000 à 2003

2000

Le souverain approuve les Accords bilatéraux I entre la Suisse et l'UE en votation populaire.

L'Union patronale suisse observe une «vigoureuse reprise économique» qui désamorce «plusieurs problèmes que connaît la Suisse». Les «revendications à l'égard de la Confédération» continuent de se multiplier, mais les réactions du peuple «aux nombreuses initiatives qui lui sont soumises offrent un contraste positif au zèle politique de bon nombre de nos élus».

Le nombre total de *travailleurs* enregistre une hausse de 1,4%. Compte tenu du fait que le temps partiel continue de gagner du terrain, la conversion des emplois équivalents plein temps suggère «une évolution peu réjouissante», estime l'Union patronale. En fait, on constate d'ores et déjà «un assèchement de larges parties du marché du travail suisse».

Le oui à l'Accord sur la *libre circulation des personnes* et «le rejet tout aussi net de l'initiative populaire pour une réglementation de l'immigration (l'initiative dite des 18%) ont créé une base claire pour la révision totale plus qu'urgente du droit des étrangers (LSEE)». L'Union patronale «salue l'orientation générale» de la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), en particulier l'ancrage dans la Loi de l'admission en prioritaire de la main-d'œuvre provenant des Etats de l'UE et de l'AELE, l'assouplissement des conditions d'accès également pour les travailleurs étrangers issus d'Etats tiers, mais aussi la mise en œuvre d'instruments plus efficaces en matière de répression des abus».

L'Union patronale déplore les «*propos et comportements irresponsables dans les hautes sphères*», qui se traduisent par une érosion de la confiance au sein de la population. Il évoque notamment «les licenciements ou annonces de fusion mal communiqués, les salaires, bonus et indemnités exagérés versés aux directeurs d'entreprises». Il rejette toutefois l'idée d'un «code d'éthique» pour l'activité commerciale tel que le préconise le Secrétariat d'Etat à l'économie, estimant que l'éthique ne saurait être «définie par des règles» et que la responsabilité en la matière incombe à la direction de l'entreprise. «C'est pourquoi nous continuons d'exhorter les entreprises à assumer leurs responsabilités.»

L'Union patronale participe activement à l'un des cinq groupes de travail chargés d'examiner les mesures prévues par le Conseil fédéral afin de lutter contre le *travail au noir*. «La lutte aujourd'hui presque exclusivement passive est absolument insuffisante»,

estime-t-il. Cela étant, il s'oppose «avec véhémence» à une nouvelle «Loi fédérale contre le travail illicite (LFTI)».

La prise de position de l'Union patronale suisse sur la campagne «pour un salaire minimum garanti de 3000 francs net» lancée par l'USS est des plus tranchées. «Parmi les catégories de travailleurs qui touchent de faibles revenus, on rencontre essentiellement des personnes qui entrent dans la vie professionnelle, celles qui cherchent à reprendre une activité ou celles qui gagnent un revenu complémentaire. C'est pourquoi tous les travailleurs de la catégorie des bas salaires ne sont pas forcément des *working poor*.» De plus, le niveau des salaires en Suisse «variant considérablement d'une région à l'autre», il n'est pas pertinent de vouloir introduire un salaire minimum uniforme pour la Suisse. Il convient également de tenir compte du fait que «dans d'importantes branches, des salaires minimums sont fixés par des conventions collectives de travail et que plusieurs de ces grandes CCT ont force obligatoire». L'Union patronale conclut: «La voie de l'entente entre partenaires sociaux constitue donc une manière bien plus efficace d'atteindre le but que celle, indifférenciée, de la législation.»

«D'importantes réserves» s'imposent aussi en ce qui concerne les suppléments salariaux. Ils conduisent à un «subventionnement du travail» et faussent le marché du travail. A ce sujet, l'Union patronale formule les sept principes suivants: «Nous militons en faveur de salaires qui assurent les bases de l'existence. Il convient de laisser au jeu du marché le soin de déterminer les salaires. Néanmoins, lorsqu'une personne exerçant une activité à plein temps ne parvient pas, indépendamment de sa volonté, à gagner de quoi assurer les bases d'existence de son ménage, le soutien privé ou des pouvoirs publics s'impose. Le critère déterminant pour la garantie d'un minimum d'existence est le 'revenu global du ménage'. Dans les catégories inférieures de revenus précisément, on trouve une forte proportion de travailleuses cherchant un revenu complémentaire et de jeunes gens entrant dans la vie active. L'Union patronale suisse rejette toutes les formes de suppléments salariaux alloués aux employeurs ou aux travailleurs. Il cautionne l'idée de prestations sociales adaptées aux besoins et limitées dans le temps, mais rejette celle d'une exonération des primes d'assurances sociales.»

La *Loi sur le travail* révisée entre en vigueur le 1er août. L'Union patronale publie une brochure sous la forme d'une «présentation synoptique de l'ancienne et de la nouvelle loi révisée sur le travail», complétée par des explications relatives aux modifications.

«La politique patronale en tant que partie intégrante de la politique économique (passe) aujourd'hui dans une large mesure par les *médias*», estime l'Union patronale suisse. En ce qui concerne

l'échange d'informations, elle évoque tant la «percée d'Internet» que la multiplication des «échanges d'e-mails» avec ses organisations membres.

2001

L'Union patronale observe une «accélération du *tassement conjoncturel*». La croissance moyenne du chiffre d'affaires de toutes les branches économiques recensées est nettement inférieure à celle de l'année précédente. Les seuls «grands moteurs de la croissance» sont les assurances, les prestataires de services, l'horlogerie, l'industrie pharmaceutique et les télécommunications. Dans l'ensemble, la hausse des recettes marque elle aussi le pas dans le sillage du «ralentissement de la marche des affaires».

Le nombre de personnes travaillant à temps partiel continue d'augmenter, alors que celui des personnes employées à temps complet «stagne pour ainsi dire», note l'Union patronale. Les indicateurs avancés annoncent «une nouvelle détérioration du *marché du travail suisse*. Ce sont plutôt les entreprises actives dans des branches «jeunes» qui embauchent actuellement».

Le 23 mai, le Conseil fédéral relève les nombres maxima de *nouvelles autorisations pour les travailleurs étrangers*. D'une manière générale, l'Union patronale constate que «le travail humain est le facteur limitatif de la croissance économique en Suisse, contrairement au capital qui, comparativement, est disponible chez nous en suffisance». A l'avenir aussi, la Suisse aura besoin de main-d'œuvre étrangère qualifiée. Selon l'Union patronale, «il se justifie que la nouvelle *LEtr* limite l'admission sur le marché du travail suisse aux spécialistes en provenance d'Etats tiers, car la Suisse n'a pas besoin d'une nombreuse main-d'œuvre bon marché».

Dans de larges secteurs de l'industrie, la hausse de la *productivité* a été «nettement plus marquée que celle des *salaires*», constate l'Union patronale, qui voit là «le résultat non seulement de changements structurels forcés, mais aussi d'un recul de l'emploi. Du point de vue de l'économie d'entreprise, il serait erroné de conclure, sur la base d'améliorations de la productivité obtenues grâce à des licenciements, à un besoin de rattrapage pour les salaires des collaborateurs qui ont conservé leur emploi. Afin de renforcer la compétitivité (dans le domaine des exportations en particulier), la croissance de la productivité a en effet dû être répercutée sur les clients sous la forme de diminutions de prix».

Compte tenu de la nouvelle augmentation des primes de *l'assurance-maladie de base* «de quelque 10% en moyenne, de la diminution correspondante du pouvoir d'achat disponible des ménages et de la pression qui en résulte sur les négociations salariales en

Photo: Erwin Johann Wodicka



2000: percée d'Internet dans les organisations du travail

cours», l'Union patronale entend «à nouveau s'engager davantage dans le domaine de la LAMal». Elle exige «la mise en œuvre rapide de mesures de réduction des coûts et un renforcement de la concurrence dans le secteur de la santé».

Dans le cadre de la révision de *l'assurance-chômage*, le Conseil national propose de fixer, dans les cantons présentant un taux de chômage élevé, le nombre maximum d'indemnités journalières à 520 et d'étendre le bénéfice des mesures du marché du travail aux chômeurs en fin de droit. «Nous nous opposons à ce programme de développement outrancier», fait savoir l'Union patronale.

Photo: Roland P. Poschung



2002: la Suisse adhère à l'ONU.
Perspective du siège de Genève.

Dans les discussions relatives à l'assurance-maternité, l'Union patronale maintient sa position selon laquelle une nouvelle assurance sociale n'est pas nécessaire. «Les prestations supplémentaires doivent se négocier exclusivement entre partenaires sociaux». Elle continue aussi de «s'opposer fermement» à l'introduction d'allocation fédérales pour enfants. «On assistera donc – à l'instar de l'assurance-maternité – au versement de prestations selon le prin-

cipe de l'arrosoir, plutôt qu'à des aides ciblées en faveur des familles qui en ont réellement besoin.» De toute manière, «l'Union patronale suisse n'acceptera aucune nouvelle assurance sociale ni aucune extension de certaines branches sociales qui ne soit neutres en termes de coûts». Et cette position est tout particulièrement valable pour l'«assouplissement de l'âge de la retraite» prévu dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS.

2002

Le peuple dit oui à l'adhésion à l'ONU. La Suisse en devient le 190^e Etat membre.

La faiblesse de la croissance qui se dessinait déjà l'année précédente «s'est accentuée» pour entrer dans une «véritable phase de stagnation», constate l'Union patronale. Selon elle, cette évolution est imputable à l'«environnement économique extérieur défavorable, conjugué à une appréciation du franc et à une situation géopolitique incertaine. Plus encore que les chiffres d'affaires, les recettes sont aspirées dans une spirale descendante.»

Sur la base d'un rapport du Département fédéral de l'économie qui analyse les facteurs déterminants de la croissance économique, l'Union patronale suisse constate: «En comparaison internationale, il apparaît non seulement qu'en Suisse, le taux d'activité est élevé et le taux de chômage faible, mais aussi qu'on y travaille plus longtemps que dans beaucoup d'autres pays européens. Etant donné qu'il est difficile d'en appeler à un renforcement de l'immigration, les possibilités de stimuler la croissance en augmentant le volume de travail sont minces en Suisse. Le seul moyen d'accroître durablement la croissance du produit intérieur brut suisse consiste donc à améliorer la productivité du travail.»

Le 1^{er} juin 2002, les sept accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne entrent en vigueur. «Ces textes forment le dispositif conventionnel le plus important que la Suisse ait signé depuis le traité de libre échange avec ce qui était alors la CEE. Dans l'ensemble, ils devraient avoir une influence positive sur l'économie suisse», souligne l'Union patronale suisse.

L'Union patronale constate que, malheureusement, les mauvaises nouvelles n'épargnent pas l'économie suisse. «Des entreprises considérées jusque-là comme de prestigieuses et solides vaisseaux ont coulé ou connu de graves avaries; et des capitaines qui, il y a quelques années encore déambulaient fièrement sur la passerelle de commandement ne sont plus à bord aujourd'hui.» C'est en ces

termes imagés que l'Union patronale décrit la situation, tout en précisant que «les responsables en question n'étaient souvent pas les propriétaires, et qu'ils ont mis en difficulté ou mené à leur perte des entreprises qui ne leur appartenaient pas. Les entreprises dirigées par leurs propriétaires ont eu généralement plus de succès que les grandes entreprises. Les comportements d'entreprises discutables n'ont pas simplifié la tâche de l'Union patronale suisse, notamment lorsqu'ils se font jour dans une conjoncture en stagnation et qu'en parallèle, des salariés sont licenciés. On ne tarde pas à observer une perte de confiance de la population à l'égard de l'économie, alors même, malheureusement, que l'immense majorité des entreprises se comportent tout à fait correctement et continuent de fournir un excellent travail.» D'où l'appel lancé par l'Union patronale suisse: «Ce n'est qu'en jouissant de la confiance des travailleurs et des citoyens que nous pourrions parvenir à faire entendre nos requêtes.»

2003

La formule magique en pleine mue: renforcement de la gauche et de la droite (2 UDC, 2 PS, 2 PRD, 1 PDC).

«Le renforcement de la *polarisation gauche-droite* qui est sortie des urnes favorise les solutions contrastées. Or, nous avons désormais besoin de majorités afin de résoudre les problèmes», estime l'Union patronale, tout en soulignant la rapide croissance de la dette publique et la hausse massive du taux de charge sociale. «La stratégie globale destinée à stabiliser les dépenses sociales peut se résumer par la devise «assainissement et retenue.» Il s'agit de faire preuve d'esprit d'initiative, de mettre en place des incitations supplémentaires à la prévoyance privée et des mesures permettant d'accélérer la réinsertion, d'améliorer le diagnostic indépendant du nombre alarmant de nouveaux cas d'invalidité ainsi que de procéder à des adaptations dans l'AVS et la LPP. Il importe de poser maintenant «les jalons en vue des corrections nécessaires». Toutefois, un assainissement ne sera possible que si l'économie suisse retrouve le chemin de la croissance. «Il ne suffit pas à la petite Suisse d'être aussi bonne que les autres. Nous sommes contraints d'être meilleurs.»

«L'économie suisse a été touchée plus durement par le *fléchissement constant de l'économie mondiale* que la plupart des autres pays industrialisés», constate l'Union patronale suisse. Les fluctuations importantes viennent des grandes entreprises, tandis que l'évolu-

tion des petites et moyennes entreprises est apparue plus sereine.» Mais: «Les bénéficiaires ont davantage pâti du fléchissement conjoncturel que les chiffres d'affaires.» Les jeunes sont plus particulièrement touchés par la détérioration du marché de l'emploi, ce qui fait dire à l'Union patronale que «ce phénomène est préoccupant dans la mesure où, à cet âge, le chômage de longue durée peut devenir un handicap pour l'ensemble d'une carrière professionnelle».

«Vu la brièveté de la période d'observation, il serait prématuré de porter un jugement définitif sur l'impact de l'introduction de la libre circulation des personnes», estime l'Union patronale suisse. On peut toutefois affirmer qu'elle a entraîné une «progression de la demande d'autorisations de séjour en provenance de l'UE». Selon l'Union patronale, le *marché suisse du travail* est très performant: «La proportion d'actifs est très élevée en Suisse, le taux de chômage se situe nettement au-dessous de la moitié de la moyenne des pays de l'UE, et les durées de travail hebdomadaires des travailleurs à temps plein sont certes longues en Suisse, mais les salaires y sont également plus élevés qu'ailleurs.» Elle déplore par contre les efforts déployés par «la gauche pour développer les droits des travailleurs en grignotant toujours un peu plus la liberté des entreprises. La Suisse continue hélas sa marche en avant vers la pétrification du marché du travail».

Au cours de l'année sous revue, l'association a été très sollicitée pour s'exprimer sur les thèmes de la *prévoyance vieillesse* et de l'intégration des travailleurs âgés. Le *modèle des trois piliers* présente une «structure de base suffisamment souple et solide. Toutefois, les mutations sociales nécessiteront au cours de la prochaine décennie un relèvement progressif et une flexibilisation encore plus grande de l'âge de la retraite. Il s'agit de conserver un 2^e pilier libéral qui n'introduise pas une responsabilité de l'employeur en matière de rentes.»

L'Organisation internationale des employeurs renforce, tout en poursuivant son activité dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT), ses relations «avec d'autres agences du système des Nations Unies ainsi qu'avec la Confédération internationale des syndicats libres (CISL)». L'association commente une prise de position de l'OIT au sujet de la «responsabilité sociale des entreprises (RSE)» en la résumant comme suit: «La RSE est une démarche volontaire et positive de la part des entreprises. Chaque entreprise développe sa propre approche et il n'y a pas de modèle universel en la matière.» ■